



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-016

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2021

Sommaire

DDCS86

86-2021-02-01-001 - Décision N°2021-DDCS-DIR-003-subdélégation de signature en matière d'administration générale (8 pages) Page 3

86-2021-02-01-002 - Décision N°2021-DDCS-DIR-004 -subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 12

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

86-2021-01-01-057 - Arrêté portant subdélégation signature Dasen 86 (2 pages) Page 15

DDCS86

86-2021-02-01-001

Décision N°2021-DDCS-DIR-003-subdélégation de
signature en matière d'administration générale



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

DECISION N° 2021 -DDCS-DIR-003

en date du 1^{er} février 2021

donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale

La directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne, par intérim,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, et le décret du 16 août 1901 pris pour son application ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la république portant nomination de Mme Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier Ministre relative à la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'Etat

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-DCPPAT DU 24 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-SG-DCPATT-003 portant désignation de Mme Christine BERTHOMÉ pour assurer les fonctions de directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne par intérim à compter du 1er février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-SG-DCPPAT-004 en date du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature à Mme Christine BERTHOMÉ, directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne par intérim ;

Vu la décision N° 2021 -DDCS-DIR-002 en date du 6 janvier 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne ;

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BERTHOMÉ, la délégation de signature est donnée à **Madame Anne Delafosse**, cheffe du pôle « Egalité des chances et accès aux droits ».

Article 2 : Dans les limites et sous les conditions que Mme BERTHOMÉ fixe à ses collaborateurs, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, pour les décisions énumérées en annexe, par :

1. Pôle « Egalité des chances et accès aux droits »

- Madame Anne Delafosse
- Madame Caroline Catois
- Madame Agnès Demol-Fadier
- Madame Sandrine Le Minor
- Madame Valérie Marajo
- Madame Isabelle Mebrek
- Monsieur Raphaël Santurette

2. Secrétariat du comité médical

- Madame Sandrine Calendrier
- Madame Françoise Stehle-Geay

Article 3 – La décision N° 2021 -DDCS-DIR-002 en date du 6 janvier 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale est abrogée.

Article 4 – La directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne, par intérim, est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Fait à POITIERS, le 1^{er} février 2021

La Directrice départementale
de la cohésion sociale, par intérim



Christine BERTHOMÉ

**Annexe de la subdélégation de signature
N° 2021 -DDCS-DIR-003 en date du 1^{er} février 2021**

1 - Egalité des chances et accès aux droits

1 a – Politique de protection, d'insertion et d'hébergement

Protection des majeurs vulnérables

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à l'agrément des personnes physiques exerçant l'activité MJPM et DPF à titre individuel- Correspondances liées à l'instruction de la déclaration par les établissements des agents désignés en qualité de MJPM- Courriers relatifs à l'inscription sur la liste départementale des mandataires judiciaires	Anne Delafosse Valérie Marajo
--	--

Handicap

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à l'attribution, à la notification et au contrôle d'utilisation des subventions versées dans le cadre du Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) et procès verbaux relatifs aux décisions d'attributions individuelles des aides- Correspondances liées à l'attribution, à la notification et au contrôle d'utilisation des subventions versées dans le cadre du dispositif « Allo maltraitance »- Délivrance du récépissé de la déclaration effectuée par les organismes proposant des « vacances adaptées organisées » et courriers relatifs aux contrôles	Anne Delafosse Valérie Marajo
<ul style="list-style-type: none">- Tous actes et correspondances liés à l'attribution et au rejet de la CMI « stationnement » pour les personnes morales- Correspondances liées aux recours gracieux et contentieux en cours contre les refus d'attribution de cartes de stationnement.	Anne Delafosse Valérie Marajo Agnès Demol-Fadier

Tutelle des pupilles de l'Etat

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Tout acte et correspondance liés au fonctionnement du conseil de famille des pupilles de l'Etat, à l'exception des procès verbaux et des courriers relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat.	Anne Delafosse Valérie Marajo
--	----------------------------------

Hébergement et logement adapté, Insertion, asile, intégration des réfugiés

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à la procédure d'autorisation des établissements sociaux (CHRS, CADA, CPH)- Correspondances et procès-verbaux relatifs aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité- Correspondances liées à la procédure de tarification des CADA et CPH.	Anne Delafosse Isabelle Mebrek Caroline Catois Sandrine Le Minor
<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à l'attribution, au conventionnement, à la notification et au contrôle d'utilisation des subventions versées dans le cadre des programmes «prévention de l'exclusion et insertion des personnes Vulnérables», «immigration et asile» «intégration et accès à la nationalité française».- Correspondances liées à l'attribution, au conventionnement, à la notification et contrôle de l'utilisation des subventions versées dans le cadre du dispositif ALT- Correspondances liées à l'attribution, à la notification et au contrôle de l'utilisation des subventions versées dans le cadre du dispositif AGAA	Anne Delafosse Isabelle Mebrek Caroline Catois Sandrine Le Minor
<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à la mise en œuvre de la prévention et de résorption des squats- Correspondances liées à l'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable et la mise en œuvre du schéma de la domiciliation.	Anne Delafosse Sandrine Le Minor

Aide sociale de l'Etat

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à l'attribution et au suivi de l'aide sociale à la charge de l'Etat- Correspondances liées à la prise en charge par l'aide médicale de l'Etat des frais pharmaceutiques et de soins nécessaires à des personnes placées en garde à vue et à des personnes retenues dans un lieu de rétention administrative	Anne Delafosse Isabelle Mebrek
--	-----------------------------------

Prévention et lutte contre la pauvreté

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à la déclinaison de la stratégie (mesures phares, contractualisation avec le département, précarité alimentaire)	Anne Delafosse Valérie Marajo Isabelle Mebrek Sandrine Le Minor
--	--

Politiques sociales du logement

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)- Correspondances liées à la délivrance de l'agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.- Correspondances liées aux avis relatifs aux documents d'urbanisme- Correspondances liées au fonctionnement de la Commission de réservation préfectorale- Correspondances liées au fonctionnement de la commission de conciliation	Anne Delafosse Raphaël Santurette
<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à la mise en œuvre du droit au logement opposable	Anne Delafosse Raphaël Santurette
<ul style="list-style-type: none">- Correspondances liées à la prévention des expulsions locatives dans le cadre de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).- Correspondances relatives aux dossiers d'expulsion en phase contentieuse (assignation, commandement de quitter les lieux) à l'exclusion des courriers relatifs à l'octroi de la force publique et des décisions d'expulsion- Courriers relatifs à l'indemnisation des bailleurs suite au refus de concours de la force publique, à l'exclusion des protocoles transactionnels- Correspondances liées aux avis émis dans le cadre de la sous-commission d'accessibilité.	Anne Delafosse Raphaël Santurette

2 - Comité médical et commission de réforme

Subdélégation permanente

<ul style="list-style-type: none">- Correspondances relatives à l'organisation du Comité médical et de la Commission de réforme, au secrétariat de ces deux instances et à la présidence de la Commission de réforme	Sandrine Calendrier Françoise Stehle-Geay
--	--

DDCS86

86-2021-02-01-002

Décision N°2021-DDCS-DIR-004 -subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement secondaire

DECISION N° 2021-DDCS-DIR-004

en date du 1^{er} février 2021

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

La directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne, par intérim

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois des finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les décrets n° 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 8 février 1999, relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire du 11 octobre 1999 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret 2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la république portant nomination de Mme Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité des ministères du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-DCPPAT-080 du 24 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-SG-DCPATT-003 portant désignation de Mme Christine BERTHOMÉ pour assurer les fonctions de directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne par intérim à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-SG-DCPPAT-005 en date du 27 janvier 2021 donnant délégation de signature à Mme Christine BERTHOMÉ, directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne par intérim ;

Vu la décision N° 2021 -DDCS-DIR-001 en date du 6 janvier 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire;

DECIDE

Article 1 - Délégation est donnée à :

- Madame Anne DELAFOSSE

- Madame Isabelle MEBREK

pour la réception et l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des programmes :

Ministère	BOP	Intitulé	Titres
Intérieur	104	Intégration et accès à la nationalité française	6
	303	Immigration et asile	6
	354	Administration territoriale de l'Etat	3 et 5
Solidarités et de la santé	157	Handicap et dépendance	6
	183	Protection maladie	3
	304	Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire	6
Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes Vulnérables	6

- Madame Catherine LUÇON

- Madame Nadine AIGRAIN

pour les seuls actes relatifs à la validation dans chorus formulaire pour les BOP ci-dessus et dans chorus-DT pour le BOP 354.

Article 2 - La décision N° 2021 -DDCS-DIR-001 en date du 6 janvier 2021 donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3 - La directrice départementale de la cohésion sociale de la Vienne, par interim est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 1^{er} février 2021

La Directrice départementale de la Cohésion Sociale, par intérim


Christine BERTHOMÉ

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

86-2021-01-01-057

Arrêté portant subdélégation signature Dasen 86



**Arrêté portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports à monsieur
Arthur DROUAUD
Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

**L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA VIENNE**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles R222-2, R222-19-3, R 222-24, R222-25 et D222-20 ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 92-125 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** le décret du 2 décembre 2015 nommant monsieur Thierry Claverie, directeur académique des services départementaux de l'Education nationale de la Vienne ;
- Vu** l'arrêté du 16 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Nouvelle- Aquitaine ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2020 portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports à Madame Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers ;
- Vu** l'arrêté du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités, par Madame Chantal Castelnot, préfète de la Vienne ;
- Vu** l'arrêté du 13 janvier 2021 portant délégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports à monsieur Thierry CLAVERIE, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne ;

- Vu** le protocole national conclu entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale en date du 15 décembre 2020 ;
-
- Vu** le protocole départemental conclu entre la préfète de la Vienne et la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 21 décembre 2020 ;

- A R R Ê T E -

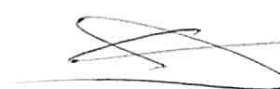
Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à compter du jour de la publication du présent arrêté, à monsieur Arthur Drouaud, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer les actes relatifs aux missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, relevant de la compétence de la préfète de la Vienne.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} janvier 2021, à monsieur Arthur Drouaud, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer les actes relatifs aux missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports relevant de la compétence de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne et de la rectrice de région académique.

Article 3 : Monsieur Arthur Drouaud peut, en application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 et de l'article D222-20 du code de l'éducation, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions.

Article 4 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

**Le directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vienne**


Thierry CLAVERIE

